



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'enseignement scolaire**

**Direction générale de l'enseignement  
supérieur et de l'insertion professionnelle**

Paris, le **17 MARS 2023**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

La ministre de l'enseignement supérieur et de la  
recherche

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
des lycées à classes préparatoires aux grandes  
écoles

Sous couvert de

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de  
région académique,

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs  
délégués pour l'enseignement supérieur, la  
recherche et l'innovation,

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs  
d'académie

**Objet** : examen des candidatures aux classes préparatoires aux grandes écoles dans le cadre de la procédure  
Parcoursup 2023

La procédure de formulation des vœux sur Parcoursup permettant aux candidats de faire leur choix de poursuite d'études supérieures s'est achevée le 9 mars 2023. Comme chaque année, vous serez destinataires à la mi-avril 2023 via Parcoursup de l'ensemble des candidatures aux classes préparatoires dispensées dans vos établissements (les CPGE représentaient 6 % des vœux des lycéens en 2022). Les commissions pédagogiques que chacun de vous aura constituées engageront l'examen des candidatures selon les critères affichés sur la plateforme aux candidats dès le mois de décembre 2022.

../..

L'analyse conduite par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche sur les vœux et affectations dans l'enseignement supérieur des bacheliers depuis la réforme du baccalauréat montre que les premiers résultats positifs se confirment et s'amplifient :

- l'articulation entre la réforme du lycée général et technologique, et l'orientation post-bac a été bien comprise par les élèves, ce qui s'est traduit par des choix d'orientation cohérents avec les choix de spécialités ;
- les besoins et les attentes en termes de compétences des formations du supérieur ont été satisfaites, avec une forte adéquation entre les vœux des élèves et les attendus des formations ;
- la répartition femmes/hommes est restée stable dans les grands champs de formation et en particulier concernant l'orientation vers les sciences (hors étude de santé) ; le léger fléchissement de l'orientation des filles vers les écoles d'ingénieurs observé s'explique en partie par le différentiel avec l'évolution du nombre de garçons
- de nouveaux profils de bacheliers généraux (mathématiques-SES, physique-chimie-NSI, etc.) sont apparus, qui ont trouvé pleinement leur place. Le profil scientifique Physique-chimie-SVT a été particulièrement bien accueilli dans les études de santé ;
- Les filières scientifiques les plus « mathématisées » accueillent un grand nombre d'élèves ayant choisi au lycée les spécialités mathématiques-physique, mathématiques-informatique et mathématiques-sciences de l'ingénieur, le plus souvent associées à l'option mathématiques expertes.

Ces premiers éléments d'analyse, qui sont reproduits dans un document de questions-réponses établi par l'IGESR et mis à votre disposition confortent la direction prise tant pour faire du parcours de formation au lycée un tremplin vers l'enseignement supérieur que pour amplifier la démarche de diversification des profils d'études accédant aux formations du supérieur, pour répondre aux vœux des élèves, aux évolutions de la société et aux attentes des acteurs économiques et sociaux dans les territoires.

Dans cette dynamique de continuum entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur, que les ministres ont réaffirmée lors du webinaire du 11 janvier 2023, la construction progressive du projet d'orientation est un élément essentiel qui doit concerner chaque élève dès son entrée au lycée à qui doit être proposé un accompagnement individualisé, afin qu'ils bénéficient de tout l'appui et de tous les conseils dont ils ont besoin.

La construction de ce parcours guide l'action des équipes éducatives et des Psy-En au lycée et s'appuie sur les initiatives et ressources promues notamment par les ministères, l'Onisep et les régions. Elle contribue à la promotion de l'ambition scolaire des élèves et à la promotion de la mixité sociale dans les CPGE et les cycles pluridisciplinaires d'études supérieures (CPES) nouvellement créés, qu'il s'agisse de la mixité sociale, via la promotion des candidatures des lycéens boursiers et des jeunes engagés dans les cordées de la réussite, ou encore de la mixité filles-garçons via notamment le soutien aux candidatures des jeunes filles dans les classes préparatoires et les autres formations scientifiques.

Au-delà de ce travail essentiel d'accompagnement, qui doit mobiliser les équipes éducatives de vos établissements tout au long de la procédure Parcoursup, c'est-à-dire, autant durant la phase de candidature que durant la phase de choix de formation, en juin, il appartient aux chefs d'établissement dispensant des formations d'enseignement supérieur de porter une très grande attention à trois enjeux :

- **l'organisation de l'analyse des candidatures par les équipes pédagogiques de vos établissements dans le respect des critères affichés et des principes de non-discrimination** : l'examen et les classements sont opérés, sous votre responsabilité, selon les critères que vous avez retenus dans le respect des principes de transparence et de non-discrimination essentiels rappelés par le cadrage national de la procédure Parcoursup<sup>1</sup>.

.../...

---

<sup>1</sup> Vous pouvez vous référer aux notes de cadrage sur les critères d'examen des vœux, l'examen des vœux et le rapport public, accessibles depuis le site de gestion Parcoursup



Ils participent pleinement de l'efficacité de la procédure et aux efforts de transparence de la procédure d'affectation qui doivent être relayés dans les établissements par un effort de pédagogie pour rassurer sur le fonctionnement réel de Parcoursup et sensibiliser les enseignants, les lycéens et leurs familles sur les nouveaux indicateurs mis à disposition pour rendre Parcoursup plus prévisible et ainsi réduire autant que faire se peut le sentiment d'un fonctionnement opaque, guidé par un algorithme fantasmé et indifférent au niveau et aux aspirations des élèves.

Des améliorations ont été apportées dans les fiches formation de cette année et une campagne d'information « le vrai du faux » permettant de déconstruire les idées reçues sur parcoursup est accessible sur le site : [https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=vrai\\_du\\_faux](https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=vrai_du_faux)

Pour mémoire, en fin de session, chaque chef d'établissement signe le rapport public d'examen des vœux qui rend compte, de manière exhaustive, des critères utilisés. Une grande attention doit être apportée à la sincérité de ce document et aux efforts de transparence demandés qui sont la condition du maintien durable de la protection apportée par la loi à la délibération collégiale de vos jurys.

- **L'objectif de diversité des profils pour favoriser l'égalité des chances** : cet objectif de politique publique doit se décliner au travers du recrutement, afin que les propositions d'admission qui seront proposées puissent refléter au mieux la diversité des candidatures formulées par les lycéens : à ce titre, il convient d'éviter tout rétrécissement sur un choix de doublettes de spécialité en terminale générale qui exclurait la prise en considération des compétences acquises par les lycéens dans divers enseignements de spécialité ou enseignements optionnels suivis en classe de terminale, ainsi que dans les enseignements communs des voies générale et technologique.

Cela concerne tout particulièrement les formations de BCPST, les MP2I et les ECG pour lesquelles les informations apportées aux lycéens via Parcoursup sur les parcours recommandés aux lycéens ont délibérément souhaité engager une démarche d'ouverture des formations à des profils divers et de qualité.

Corollaires de cette diversité des profils, la diversité sociale (prise en compte des publics boursiers et des lycéens participants aux cordées de la réussite) et la mixité de représentation entre jeunes femmes et jeunes hommes au sein de vos formations en particulier les formations scientifiques constituent des objectifs importants pour vos établissements, auxquels l'ensemble de nos concitoyens est attentif, qui participent de l'égalité des chances recherchée et promue par nos ministères.

- **L'objectif de remplissage des classes via des pratiques de classement des candidats adaptées** : cet objectif dépend évidemment du volume des candidatures confirmées par les lycéens eux-mêmes, mais il est aussi fonction des pratiques de classement qui, dans certains cas, sont trop limitatives et conduisent à perdre des candidats dont le profil leur permettrait de réussir dans les formations.

Ainsi que l'a relevé le Comité éthique et scientifique de Parcoursup dans son rapport 2022, l'efficacité de la procédure Parcoursup rejoint ainsi l'attente des candidats et l'intérêt pour les CPGE de remplir les classes.

Pour y parvenir, il est essentiel que vous rappeliez aux membres des commissions des vœux de vos établissements l'importance de classer un nombre suffisant de candidats : cette démarche doit permettre de disposer des listes d'attentes suffisamment longues pour viser un remplissage effectif des formations.

Les recteurs et leurs services académiques sont pleinement sensibilisés sur cet enjeu et pourront vous accompagner. Ils veilleront à éviter les comportements malthusiens qui s'avèrent inefficaces à l'échelle de l'établissement, portent préjudice aux enjeux collectifs portés par les classes préparatoires et font perdre des propositions d'admission qui répondraient aux vœux des lycéens.

..J..

Pleinement conscients des efforts et de votre engagement au service de la continuité des parcours entre le lycée et l'enseignement supérieur, nous comptons sur vous pour démontrer la capacité de l'ensemble de lycées à accompagner les bacheliers vers la réussite dans l'enseignement supérieur et à conduire les démarches volontaristes de promotion de la mixité dans le système éducatif.

Pour le ministre et par délégation,



Edouard GEFFRAY

Directeur général de l'enseignement scolaire

Pour la ministre et par délégation,



Anne-Sophie BARTHEZ

Directrice générale de l'enseignement  
supérieur et de l'insertion professionnelle